

BIAS, le 23 Décembre 1958

A Monsieur le Haut Commissaire
des Rapatriés d'Indochine

- P A R I S -

Monsieur le Haut Commissaire,

J'ai tenu au nom de mes compatriotes, à venir vous remercier d'avoir incité Monsieur MOREAU, Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine, à nous recevoir pour lui exposer nos problèmes.

C'est en effet la première fois au cours de notre séjour en France qu'un des administrateurs chargé des rapatriés nous reçoit avec une bienveillance qui nous a profondément touché.

Néanmoins, aux dires mêmes de Monsieur MOREAU, celui-ci n'était pas habilité pour étudier au fond, la réforme administrative que nous envisageons depuis déjà fort longtemps.

La cordialité de l'entretien nous a cependant laissé entendre que la Nouvelle Administration qui va être placée sous votre haute autorité était prête à envisager nos problèmes sur des bases tout-à-fait nouvelles.

Nous tenons à vous faire connaître que nous mettons au point les grandes lignes d'un projet qui pourraient être les bases d'une solution plus rationnelle du problème des rapatriés.

Nous, souvenant de l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé et désireux de résoudre avec vous au mieux des intérêts de tous ce problème douloureux, nous mettons en vous tout notre espoir pour que, dans un avenir très proche les nouvelles bases du problème soient étudiées en pleine compréhension et collaboration entre les rapatriés et l'Administration.

Dans ce but, nous nous tenons à votre entière disposition soit pour nous rendre à Paris, soit pour débattre sur place avec vous ou un de vos délégués habilités, de ces grands principes qui nous tiennent à coeur.

Veillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les expressions de notre haute considération et de nos sentiments respectueusement dévoués.

Jules CHARLERY
Cité de Bias
Par Villeneuve-s/Lot-(Lot et Gne)

LES RAISONS DE L'ECHEC
DE L'ADMINISTRATION EN CE QUI CONCERNE LE PROBLEME
DES RAPATRIES D'INDOCHINE
-o-o-o-o-o-o-
LES PRINCIPES D'UNE REFONTE ADMINISTRATIVE
-o-o-o-o-o-o-
LEUR REALISATION PRATIQUE
-o-o-o-o-o-o-

I - LES RAISONS DE L'ECHEC -

Les raisons de ce qu'il faut bien appeler un échec de l'Administration en ce qui concerne le problème des rapatriés d'Indochine peuvent à notre avis se résumer en deux points principaux:

- 1°/- l'absence d'une politique de logement,
- 2°/- une mauvaise politique sociale.

1°/- Initialement en effet, l'Administration s'étant donné pour but de réadapter au plus vite et de reclasser sur le marché national du travail les rapatriés provisoirement accueillis dans les camps, en d'autres termes, de vider au plus vite ces camps. Or, si l'on cherche à estimer la proportion des rapatriés qui ont quitté leur domicile provisoire, et en considérant qu'il s'agit des plus facilement réadaptables, il faut bien avouer que le nombre des départs est insignifiant, et d'ailleurs largement compensé par celui des naissances. La question du logement nous paraît dominer tout le problème et nous n'en donnerons ici qu'un exemple démonstratif: un ouvrier gagnant 30.000frs par mois chez Citroën à Paris, ne peut trouver de logement à moins de 15.000frs par mois et à la condition de ne pas avoir d'enfant. Si l'on ajoute le prix de la nourriture et des transports, on comprend rapidement pourquoi les rapatriés à qui l'on a trouvé du travail dans un centre industriel mais pas de logement pour sa famille (presque toutes nombreuses), reviennent après un séjour plus ou moins bref vivre dans les camps où le logement est gratuit, où ils vivent en famille, où la vie est moins chère sinon l'embauche plus sûre.

Il existe en effet parmi les rapatriés une forte majorité qui n'a aucune spécialisation et qui est donc incapable de gagner un salaire permettant de trouver et de payer le prix d'un loyer urbain, et ce ne sont pas les stagiaires F.P.A., très louablement d'ailleurs facilités par l'Administration, qui résoudront le problème sur le plan général.

D'ailleurs pour de multiples raisons, sociales, médicales, ethniques, au moins autant que professionnelles, cette forme de reclassement impliquant la dispersion dans la population française de cette collectivité nous paraît non seulement très difficile, mais peut-être même peu souhaitable.

2°/- La mauvaise politique sociale nous paraît être la deuxième grande raison de l'échec. Il était en effet logique d'accorder pendant une durée limitée une aide financière aux rapatriés d'Indochine. Cette aide se manifeste sous diverses formes: logement, électricité, charbon, allocation dite de chômage, aide médicale, etc... et l'Administration a fait la double erreur:

- a) de ne pas fixer à l'avance la limite de ces avantages tant dans leur importance que dans leur durée,
- b) surtout de se servir de son pouvoir absolu de gestion pour tenter, par la menace d'une diminution, voire même d'une suppression de ces avantages de réaliser coûte que coûte son but initial de vider les camps.

...2...

Il s'en est suivi un malaise considérable, un durcissement des positions qui a amené les mouvements sociaux que l'on connaît.

Il nous paraît donc beaucoup plus rationnel d'envisager objectivement le problème en faisant table rase du passé et de dégager les principes d'une refonte administrative plutôt que d'essayer par des mesures coercitives ou des décisions démagogiques de dernière minute d'enrayer des mécanismes sociaux engendrés par l'impéritie d'une Administration irresponsable.

II/ - LES PRINCIPES D'UNE REFORTE ADMINISTRATIVE -

Les principes qui doivent se dégager à notre avis de l'expérience passée sont les suivantes :

1°/ - La reconnaissance d'une collectivité Française de rapatriés d'Indochine avec tous les droits et les devoirs de citoyens Français de ceux qui la compose, ce qui implique :

2°/ - La suppression de l'emprise administrative sur le logement, c'est à dire l'attribution pure et simple des dits logements à ceux qui les occupent moyennant bail à loyer ou toute-propriété remboursable.

3°/ - La gestion commune par des représentants élus des rapatriés et par l'Administration de l'aide allouée sur le plan National, ainsi que l'indépendance progressive sur le plan de l'Administration locale (Mairie ou organisme analogue).

4°/ - L'évaluation objective pour une durée déterminée à l'avance de l'aide matérielle nécessaire pour amener cette collectivité à une maturité administrative, économique et sociale suffisante, ainsi que l'évaluation précise de la diminution progressive de cette aide.

5°/ - La recherche de la meilleure rentabilité de cette population en accord avec les représentants élus, ainsi que l'évaluation du déchet futur (invalides, malades, inaptes, etc...) avec l'aide matérielle définitive qu'il implique.

6°/ - La représentation sur le plan départemental et national de cette collectivité dont le but est en définitive, pour une large majorité, le retour au Viet-Nam.

7°/ - Enfin le "pari" sur la génération suivante pour laquelle tout doit être mis en oeuvre afin qu'elle ne connaisse pas ces difficultés d'intégration dans la population française.

I - LA RECONNAISSANCE D'UNE COLLECTIVITE DE FRANÇAIS D'INDOCHINE

La reconnaissance de cette collectivité était déjà une chose acquise sous la IVème République puisque un sénateur avait été nommé, coopté, pour représenter cette collectivité. Le sénateur en question n'était pas un représentant élu des Français d'Indochine, mais coopté par le Gouvernement. Il y a là quelque chose d'anormal que nous étudierons ultérieurement.

Actuellement les Français d'Indochine se divisent en trois catégories: Français qui sont restés en Indochine, Français rapatriés et déjà réadaptés à la société, Français rapatriés et hébergés provisoirement dans les camps. Nous ne nous occuperons pour l'instant que de la troisième catégorie, celle des Français hébergés dans les camps. Il existe quatre camps de rapatriés en France, ces quatre camps de rapatriés hébergent approximativement quatre mille individus. L'Administration (Ministère des Affaires Etrangères) s'était donné pour but de vider au plus vite ces camps en reclassant sur le marché normal du travail de tous les rapatriés hébergés dans les camps. Or, ces tentatives de reclassement se sont soldées, nous l'avons vu, par un semi échec. Il existe donc un fait eurasiatique puisque quatre mille environ des rapatriés d'Indochine se trouvent hébergés dans les camps sans que l'on puisse prévoir formellement leur avenir devenir; et surtout, ces quatre mille rapatriés sont groupés à proximité de centres urbains ou ruraux, ce qui crée sur le plan social, électoral, etc... une anomalie que les collectivités rurales ou urbaines considèrent, à tort ou avec raison, comme un danger. Outre l'emprise administrative abusive et la menace de diminution ou de suppression d'avantages accordés comme des aumônes, cette dernière raison est une de celles qui nous pousse à envisager la reconnaissance d'une collectivité de Français d'Indochine, collectivité dotée d'une autonomie administrative, la plus large possible. Cette autonomie devra d'ailleurs se faire le plus progressivement possible, c'est ce que nous allons envisager maintenant.

o o o

II - L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

L'emprise administrative sur les logements est probablement la chose essentielle qui fait que les rapatriés d'Indochine ne sont pas des Français "à part entière". En effet, à tout moment, légalement, l'expulsion est possible. L'Administration est toute-puissante en la matière. Il n'y a pas un seul Français, un seul citoyen Français qui soit dans une situation analogue. En effet, même un jeune ménage avec enfants, logés chez l'hôtelier, a, pour le protéger, des lois dont l'équivalent n'existe pas en ce qui concerne les logements attribués aux rapatriés.

Il paraît donc essentiel d'assurer aux rapatriés la possession sous une forme à étudier en accord avec l'Administration, de ces logements. D'ailleurs les exemples ne manquent pas où un travailleur ayant trouvé

.....

une situation à l'extérieur des camps ait hésité et refusé de prendre ce travail de peur qu'ayant abandonné son logement, et se trouvant ainsi sans situation, il ne puisse retrouver le logement qu'il possédait dans le camp à des conditions tout à fait avantageuses.

Nous pensons donc que, soit sous forme d'un loyer symbolique, soit sous forme de toute propriété remboursable dans un délai indéterminé, les logements doivent être assurés aux rapatriés, sans équivoque et définitivement. C'est là une condition essentielle de sécurité et en même temps l'assurance d'un climat moral tout-à-fait différent du climat actuel.

o o

III - LA GESTION COMMUNE DE L'AIDE MATERIELLE ET L'INDEPENDANCE ADMINISTRATIVE LOCALE

Un des grands mobiles des mouvements sociaux qui ont eu lieu dans les camps tient à la méconnaissance par les rapatriés de la distribution des crédits alloués sur le plan national. En effet, le Journal Officiel a fait paraître chaque année le montant global de l'aide allouée au Ministère des Affaires Etrangères pour les rapatriés, mais jamais la ventilation de ces crédits n'a été exactement connue des rapatriés. D'où un motif de mécontentement dans le ~~camp~~ ~~entre~~ ~~les~~ ~~rapatriés~~, motif de mécontentement qui n'a fait que croître à l'entrée de cet hiver. Nous pensons que pour remédier à cette anomalie il est nécessaire que les crédits alloués soient gérés à la fois par l'Administration et par les représentants élus des rapatriés, ceci sous la forme suivante

On pourrait créer une commission de gestion composée paritairement de deux membres de l'Administration Préfectorale et de deux membres Représentant les rapatriés.

L'arbitrage en cas de litige pourrait être confié, soit au Conseil Général, soit au Haut Commissariat aux réfugiés qui supervise l'Administration des camps des rapatriés d'Indochine.

Quant à l'indépendance administrative locale, elle pourrait se faire sous la forme suivante: représentation proportionnelle de la population des camps au sein d'un organisme ~~que~~ ~~est~~ analogue à celui du Conseil Municipal d'une commune habituelle.

Afin d'amener progressivement les rapatriés à une autonomie totale on pourrait prévoir une période transitoire de deux, trois ou cinq ans pendant laquelle un représentant de l'Administration siégerait au sein de ce Conseil Municipal. Ce représentant éduquerait en quelque sorte les rapatriés aux difficultés d'une administration locale et il posséderait une sorte de "droit de veto" sur les décisions des représentants des rapatriés. Un arbitrage est toujours à prévoir et le recours pourrait là aussi se faire soit au Conseil Général, soit au Haut-Commissariat aux Réfugiés.

o o

IV - L'EVALUATION, LA DISTRIBUTION,
LA DIMINUTION PROGRESSIVE DE
L'AIDE MATERIELLE

Pour évaluer l'aide matérielle nécessaire il faut d'abord connaître la ventilation des crédits de 1957 et de 1958 afin de déterminer la part qui doit revenir aux camps des rapatriés pour l'année 1959. La commission de gestion que nous avons déjà envisagé aurait donc pour but de voter la distribution des dits crédits et, d'évaluer pour l'année suivante la masse globale des crédits nécessaires.

Cette évaluation devrait se faire de façon progressivement décroissante jusqu'à la suppression dans un délai de cinq ans ou plus.

L'évaluation de la distribution des crédits se feraient ailleurs sur proposition des conseils (Conseils Municipaux) déjà créés dans les divers camps.

o
o o

V - LA RENTABILITE DE CETTE POPULATION.
L'EVALUATION DES INAPTES

De nombreux projets ont déjà été soumis et rarement pris en considération, pour obtenir le plein emploi dans les camps de rapatriés. Les possibilités physiques et professionnelles de la plupart des rapatriés obligent à envisager un travail adapté sous la forme suivante: travaux de précision, beaucoup plus que travaux demandant une force physique, travaux de patience, travaux d'adresse, formation professionnelle rapide, participation des femmes à ces travaux.

Un atelier réunissant ces conditions pourrait être monté soit sur le territoire des camps soit à l'extérieur.

Ci-joint une note déjà faite concernant la menuiserie industrielle (ou plutôt une petite industrie corollaire) et dont l'étude n'a jamais été prise en considération par l'Administration.

Quant'à l'évaluation des inaptes (invalides et malades etc...) elle est facile à faire par un examen médical général et définitif qui permettrait d'accorder définitivement le logement, l'aide médicale, l'aide sociale à ces gens là.

o
o o

VI - LA REPRESENTATION SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL
ET NATIONAL DES RAPATRIES D'INDOCHINE

La représentation sur le plan départemental a déjà été étudiée et nous avons suggéré la constitution d'une Commission de Gestion; d'autre part les Conseils Municipaux pourraient participer aux élections des Conseillers Généraux. Enfin, sur le plan national, il paraît juste d'envisager

.../...

d'envisager pour l'avenir la participation électobale des rapatriés d'Indochine vivant dans les camps à l'élection d'un représentant des Français d'Indochine au sens le plus large du terme, rapatriés d'Indochine et Français résidant actuellement en Indochine, ce représentant pouvant être comme sous le régime précédant un Sénateur par exemple.

o
c o

VII - LE "PARI" SUR LA GENERATION FUTURE

Il paraît anormal que les enfants des rapatriés subissent à l'avenir les mêmes difficultés d'intégration dans la population française que sont en train de subir leurs parents hébergés dans les camps.

Il paraît donc logique et juste de parier sur cette génération nombreuse et de l'intégrer précocément dans la population autochtone.

Ce n'est pas en vivant continuellement au contact des plus âgés des rapatriés qui leur parlent^{nt} continuellement vietnamien, ce n'est pas non plus en créant un centre scolaire qui leur est exclusivement réservé, que l'on intégrera facilement ces enfants dans la population française.

La politique suivie jusqu'à ce jour se solde d'ailleurs par un retard scolaire chez un grand nombre de ces enfants, retard qui sera d'autant plus difficile à rattraper qu'ils continuent à vivre en contact, dans une sorte de vase clos, les moins européanisés des rapatriés.

Il paraît donc souhaitable qu'à partir en tout cas d'un certain âge (aux environs de dix douze ans) et ceci dans un premier temps, les enfants soient intimement mélangés aux enfants autochtones.

Une part importante des crédits devrait être prévue à l'avenir pour la réalisation de ce but.

o
o o